



# ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Tarn



**ACADÉMIE  
DE TOULOUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Tarn

# **MOUVEMENT INTRA-DÉPARTEMENTAL DES PERSONNELS ENSEIGNANTS 1<sup>ER</sup> DEGRÉ PUBLIC RENTRÉE 2021**

# Sommaire

1. Présentation des lignes directrices de gestion académique
2. Présentation de la cellule mobilité
3. Les différentes étapes du mouvement
4. Les participants au mouvement
5. La saisie des vœux
6. Les postes
7. Le barème
8. Le résultat du mouvement
9. Foire aux questions

***Ce diaporama est un outil de présentation et d'aide à la compréhension des opérations du mouvement.***

***Seuls les éléments publiés dans la circulaire départementale relative au mouvement 1<sup>er</sup> degré constitue le cadre réglementaire du mouvement départemental des personnels du 1<sup>er</sup> degré.***



**ACADÉMIE  
DE TOULOUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Tarn

# PRÉSENTATION DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION ACADÉMIQUE

# Présentation des lignes directrices de gestion académique

La politique académique vise à favoriser la mobilité de ses personnels tout en garantissant la continuité et la qualité du service public de l'enseignement.

Les grands enjeux sont :

- l'accompagnement qualitatif des agents avec sa déclinaison départementale : la cellule mobilité.
- le traitement équitable des candidatures.
- le respect des priorités légales dans la constitution du barème avec les bonifications liées à la situation familiale, personnelle et professionnelle des agents.
- le développement des postes spécifiques afin de faciliter la meilleure adéquation poste/profil tout en respectant l'égalité femme/homme.



**ACADÉMIE  
DE TOULOUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Tarn

# PRÉSENTATION DE LA CELLULE MOBILITÉ:

## UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DANS VOS DÉMARCHES DE MOBILITÉ

# Présentation de la cellule mobilité

## *Vos interlocutrices*

*Simone Mazars et Nathalie Cuereil, conseillères RH de proximité et gestionnaires collectives, au sein de la DSDEN*

*05 67 76 58 18 – 05 67 76 58 10*

*[ia81-mouvement@ac-toulouse.fr](mailto:ia81-mouvement@ac-toulouse.fr)*

*- Accueil sur rendez-vous à la DSDEN, 69 avenue Maréchal Foch 81000 ALBI*

*Des informations sont communiquées tout au long du processus de mouvement sur le site internet de la DSDEN ou sur vos boîte i-prof.*

*<http://www.ac-toulouse.fr/dsden81/pid37666/accueil.htm>*



**ACADÉMIE  
DE TOULOUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Tarn

# LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU MOUVEMENT

# Les différentes étapes du mouvement

## Préparation à la mobilité

- Vérification des données concernant la vie personnelle et professionnelle par les participants au mouvement dans le dossier I-prof avant l'ouverture du mouvement.

Toute demande de modification ou de mise à jour doit être adressée aux gestionnaires individuelles :

*De A à G : Mme Céline Boulenc, 05 67 76 58 17, celine.boulenc@ac-toulouse.fr*

*De H à Z : Mme Francine Sanchez, 05 67 76 58 11, francine.sanchez@ac-toulouse.fr*

- Publication de la circulaire départementale est publiée sur le site de la DSDEN et sur l'application « MVT 1D ». Cette circulaire définira le calendrier de gestion, les règles du mouvement, les critères de priorité des éléments du barème et leur valorisation.

- Publication des postes

- Saisie des vœux

- Contrôle du barème- Phase de consolidation

- Résultat du mouvement



**ACADÉMIE  
DE TOULOUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Tarn

# LES PARTICIPANTS AU MOUVEMENT

# Les participants

## Les participants obligatoires :

- les fonctionnaires stagiaires nommés au 1<sup>er</sup> septembre 2020,
- les enseignants qui sont concernés par une mesure de carte scolaire,
- les entrants dans le département,
- les personnels titulaires affectés à titre provisoire durant l'année scolaire 2020-2021,
- les réintégrations (suite CLD, disponibilité, détachement, poste adapté ...).

## Les participants facultatifs :

Tous les personnels titulaires d'un poste à titre définitif qui souhaitent changer d'affectation .



**ACADÉMIE  
DE TOULOUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Tarn

# LA SAISIE DES VŒUX

# La saisie des vœux

- Elle se fait uniquement par internet.

**Un tutoriel sur la saisie des vœux est mis à disposition par les services du ministère accessible sur le site de la DSDEN.**

- La procédure à suivre est la suivante :

- 1 - portail d'entrée : Ar ena le lien correspondant <https://si1d.ac-toulouse.fr/>  
Saisir votre identifiant et mot de passe
- 2 - cliquer sur Gestion des personnels
- 3 - cliquer sur lprof
- 4 - cliquer sur le bouton les services et ensuite cliquer sur SIAM puis sur phase intra départementale
- 5 - cliquer sur le bouton créer une demande de mutation

Durant l'ouverture du serveur vous pouvez vous connecter autant de fois que vous le désirez pour consulter, modifier, supprimer des vœux déjà formulés.

**ATTENTION : IL N'Y A PAS DE BOUTON DE VALIDATION DE LA SAISIE.  
TOUTEFOIS, L'APPLICATIF MVT1D ENREGISTRE AUTOMATIQUÉMENT VOTRE DEMANDE.**

# La saisie des vœux

## Cas 1 : les participants obligatoires

- Obligation de saisir au minimum un vœu large (écran 2).

Le vœu large est la combinaison d'une zone infradépartementale (circonscription) et d'une nature de support (MUG - Mouvement Unité de Gestion).

- Possibilité de saisir aussi des vœux précis (écran 1).

**Attention**, l'ordre de la saisie entre l'écran 1 et l'écran 2 n'est **ni contraignant ni bloquant**.

Tout participant obligatoire sera affecté à titre définitif sur un poste resté vacant dans le département :

en cas d'absence de saisie de vœu,

en cas de non respect du nombre minimum d'un vœu large si ses vœux saisis ne sont pas satisfaits.

**Le participant doit en tout état de cause saisir un vœu large écran 2.**

En cas d'impossibilité de saisie, veuillez vous rapprocher de la cellule mobilité.

*De ce fait il revient au participant obligatoire de bien s'assurer qu'il ait bien formulé au moins un vœu large parmi tous ses vœux.*

# La saisie des vœux

## *Cas 1 : les participants facultatifs*

- peuvent saisir de 1 à 50 vœux précis et/ou géographiques.
- dans le cas de la non obtention d'un des postes demandés, l'enseignant est maintenu sur le poste actuel

# La saisie des vœux

*Pour tous les participants*

Après la saisie des vœux, production du 1<sup>er</sup> accusé de réception par MVT1D.

Dans les jours suivants la fermeture du serveur, **un premier accusé de réception sans barème** de votre participation au mouvement récapitulant votre saisie des vœux sera disponible dans MVT1D.

Vous voudrez bien en prendre connaissance et signaler dans les meilleurs délais toute anomalie à la cellule mobilité :

**Simone Mazars** et **Nathalie Cuerel**, conseillères RH de proximité et gestionnaires collectives, au sein de la DSDEN

05 67 76 58 18 – 05 67 76 58 10

[ia81-mouvement@ac-toulouse.fr](mailto:ia81-mouvement@ac-toulouse.fr)



**ACADÉMIE  
DE TOULOUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Tarn

# LES POSTES

# Les postes

## *Les différents types de postes*

- Des postes accessibles à tous :

Enseignant en classe élémentaire, en classe maternelle, titulaire remplaçant, directeur d'école 1 classe, titulaire départemental, Titulaire de Secteur (TS) ...

- Des postes à exigences particulières :

Enseignant spécialisé ULIS école, IME, SEGPA, directeur d'école de 2 à 13 classes ou de 2 à 9 classes en REP ou ayant bénéficié d'une CAPE, poste fléché langue, PEMF, ...

- Des postes à profil avec entretien :

Directeur d'école 14 classes et plus, ou de 10 classes et plus en REP ou ayant bénéficié d'une CAPE, conseiller pédagogique, ERUN, enseignant référent des élèves en situation de handicap (ERSH), coordonnateur ULIS collège, et c...

Le détail des postes est annexé à la circulaire du mouvement.



**ACADÉMIE  
DE TOULOUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Tarn

# LE BARÈME

# Le barème

## *Sa composition*

Pour chaque agent, un barème est calculé. Il est élément de départage entre les candidats à la mobilité dans le cadre des lignes de gestion nationales, académiques et des règles définies dans la circulaire départementale.

Le barème se compose des éléments suivants :

### Sans justificatif

- 1- AGS (ancienneté générale de service)
- 2- enfants à charge de moins de 18 ans
- 3- Le cas échéant, le renouvellement du premier vœu précis

### Avec justificatif et en ayant complété la fiche de demande bonification

- 1 – bonifications liées à la situation personnelle (rapprochement de conjoints, situation de handicap...),
- 2 – bonifications liées à la situation professionnelle (ancienneté en REP, ...).

La cellule mobilité se chargera de réceptionner et vérifier les fiches de demande de bonification, elle validera ensuite l'ensemble des barèmes.

# Le barème

*Phase de consolidation et phase de validation*

## Phase de consolidation des barèmes :

Accusé de réception 2 avec barème initial :

Un deuxième accusé de réception précisant les éléments de votre barème sera disponible dans mv1d.

Vous voudrez bien en prendre connaissance et signaler toute anomalie à la cellule mobilité dans un délai de 15 jours.

05 67 76 58 18 – 05 67 76 58 10  
[ia81-mouvement@ac-toulouse.fr](mailto:ia81-mouvement@ac-toulouse.fr)

## Phase de validation des barèmes :

Accusé de réception 3 avec barème final :

Un troisième accusé de réception avec le barème final sera disponible dans mv1d.



**ACADÉMIE  
DE TOULOUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Tarn

# LE RÉSULTAT DU MOUVEMENT

# Le résultat du mouvement

*Sa communication*

La communication des résultats du mouvement informatisé :

Les résultats du mouvement seront annoncés aux intéressés par l'administration via l'application MVT1D.

# Le résultat du mouvement

## *L'affectation*

*Il y a deux types d'affectation :*

**L'affectation définitive** : elle est la modalité normale d'affectation.

**L'affectation provisoire** : à l'issue du mouvement, si un participant obligatoire n'a obtenu satisfaction sur aucun de ses vœux précis ou larges, celui-ci sera affecté à titre provisoire sur un poste resté vacant.

**A noter** : certains postes nécessitant des prérequis peuvent être obtenus à titre provisoire par les enseignants n'ayant pas les qualifications ou les titres requis. (exemple : enseignants en SEGPA, IME, direction d'école, etc...)

Les règles sont précisées dans la circulaire du mouvement.

# Le résultat du mouvement

## *L'affectation*

### Spécificités des postes de Titulaire Secteur (TS) et Titulaire Départemental (TDEP) à titre définitif :

Ces postes garantissent un périmètre d'intervention. Les enseignants ayant obtenu ce type de postes devront absolument renseigner une fiche d'accompagnement RH.

La cellule mobilité, après le recueil des fiches, classera les enseignants par barème. Les affectations annuelles se feront en fonction des possibilités de postes dans la zone géographique obtenue ou dans l'une des zones géographiques limitrophes.

### Les postes de TDEP à titre provisoire (obtenus lors de la phase d'extension) :

Les enseignants doivent également renseigner la fiche d'accompagnement RH des TS et des TDEP. Les affectations annuelles se feront en fonction des possibilités de postes restants dans la zone géographique obtenue ou à défaut dans n'importe quelle zone du département.

**L'administration contactera les TDEP avant les vacances d'été afin de les informer de leur affectation pour la rentrée scolaire 2021.**



**ACADÉMIE  
DE TOULOUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Tarn

# FOIRE AUX QUESTIONS

# Foire aux questions

## Qu'est ce qu'un vœu précis ?

Un vœu précis correspond à une catégorie de poste dans une école (ex : ECEL - EEPU Mazicou ALBI). (écran 1)  
NB : la circulaire départementale détaille en annexe l'ensemble des sigles et codes.

## Qu'est ce qu'un vœu géographique ?

Un vœu géographique correspond à une catégorie de poste dans une commune, dans un secteur géographique (regroupement de communes) (ex : tout poste ECEL dans la commune d'ALBI ou tout poste ECEL dans le secteur d'ALBI), vœu disponible dans l'écran 1.

## Qu'est ce qu'un vœu large ?

Un vœu large (saisi uniquement dans l'écran 2 pour les participants obligatoires) correspond au choix d'une zone infra-départementale associée à un regroupement de MUG (ex : zone d'Albi, postes de direction 2 classes à 7 classes).

# Foire aux questions

## Qu'est-ce une zone infradépartementale ?

Une zone infradépartementale (saisi uniquement dans l'écran 2 pour les participants obligatoires) correspond à un ensemble de communes. Dans le département du Tarn, elles correspondent aux circonscriptions (exception de l'école des Farguettes qui est dans la zone infradépartementale de Castres et dans la circonscription de Lavaur).

## Qu'est ce qu'un MUG ?

Un MUG (Mouvement unité de gestion) est une nature de support (type de structure et type de fonction). Exemple : enseignant SEGPA option F, ULIS école, unité d'enseignement élémentaire ou maternelle qui sont dans le regroupement de MUG ASH.

## Qu'est-ce qu'un regroupement de MUG ?

Un regroupement de MUG (qui sera combiné à une zone infradépartementale pour la saisie des vœux larges) correspond à l'ensemble des MUG d'une catégorie. Exemple du regroupement de MUG Enseignants : ECEL sans spécialité, ECMA sans spécialité, dir élémentaire 1 classe, dir maternelle 1 classe et TDEP.

## Combien y a-t-il de vœux larges maximum autorisés ?

Dans le département, la combinaison des 6 zones infradépartementales et des 5 regroupements de MUG permet de faire 30 vœux larges au maximum.

# Foire aux questions

ZONES INFRADEPARTEMENTALES	
zone 1	ALBI
zone 2	CASTRES
zone 3	CARMAUX
zone 4	GAILLAC
zone 5	LAVAUUR
zone 6	MAZAMET

LIBELLE	REGROUPEMENTS DE MUG				
	DIRECTION 8-9 CLASSES	DIRECTION 2 à 7 CLASSES	ASH	ENSEIGNANTS	REMPLACEMENT
CODE MVT1D	DIR_8	DIR_2	ASH	ENS	REMP
	élémentaire 9 classes	élémentaire 7 classes	Ens SEGPA option F	dir élémentaire 1 classe	TR (titulaire remplaçant)
	élémentaire 8 classes	élémentaire 6 classes	ULEC G0176	dir maternelle 1 classe	
		élémentaire 5 classes	UEE G0176	ECEL sans spécialité	
		maternelle 5 classes	UEE G0180	ECMA sans spécialité	
		élémentaire 4 classes		TD (titulaire départemental)	
		maternelle 4 classes			
		élémentaire 3 classes			
		maternelle 3 classes			
		élémentaire 2 classes			
		maternelle 2 classes			

# Foire aux questions

## Pourquoi ai-je été affecté en extension ?

Vous avez été affecté en extension car vous n'avez pas obtenu satisfaction aux vœux précis (écran 1) et aux vœux larges (écran 2). Vous serez donc affecté à titre provisoire sur un des postes restés vacants.

## Comment candidater à un poste à profil ?

Dans le cas des postes à profil vacants avant l'ouverture du mouvement, une lettre d'appel à candidature de Mme l'IA-Dasen est publiée sur le site de la DSDEN et précise l'ensemble de ces postes et les modalités de candidature. Vous devrez transmettre un CV et une lettre de motivation par la voie hiérarchique. Parallèlement, au moment du mouvement vous devrez saisir en vœu 1 le poste sollicité.

## Puis-je candidater à un poste fléché langue sans habilitation ?

Non, il faut absolument avoir l'habilitation correspondante sans quoi le vœu sera automatiquement annulé.

# Foire aux questions

## Qu'est-ce qu'un poste de titulaire secteur (TS)?

Il s'agit d'un poste rattaché à une circonscription du département et dont les affectations multiples sont à l'échelle de la circonscription.

Au nombre de 27, les postes de TS sont accessibles uniquement en vœux précis (écran1).

## Qu'est qu'un poste de titulaire départemental (TDEP) ?

Il s'agit de postes recomposés annuellement et dont les affectations (multiples ou simple) sont à l'échelle de la circonscription ou des circonscriptions limitrophes.

Les postes de TDEP sont accessibles en vœux précis (écran1), en vœux larges(écran2) et en extension.

Particularité d'encodage des circonscriptions de Gaillac, Carmaux, et Mazamet : Les postes de TDEP sont rattachés à une école de la circonscription mais ce rattachement n'est qu'administratif.

## Qu'est ce qu'un poste d'animation éducative ?

Un poste d'animation éducative est un poste ordinaire d'enseignant auquel sont adjointes des responsabilités auprès d'associations hors temps scolaire. Ils sont attribués de la même manière que les autres postes du département (via la saisie des vœux) sous réserve de la transmission à l'administration d'une charte signée par l'enseignant. L'encodage administration fait apparaître ECEL Néerlandais.

# Foire aux questions

**Je sais par mes collègues qu'un poste est vacant à la rentrée, pourquoi n'apparaît-il pas au mouvement ?**

Ce poste a pu être réservé pour un professeur des écoles stagiaire.  
Il peut s'agir d'un poste qui est temporairement vacant (Congé maternité suivi du congé parental, début d'un CLD etc...).

**Je ne suis pas d'accord avec mon barème, qui contacter ?**

Je prends contact avec la cellule mobilité (téléphone, mail ou rdv).

**J'ai exercé pendant 3 ans à titre provisoire sur des postes en REP, puis-je bénéficier des points de bonification ?**

Oui sous réserve de transmission de la fiche de demande de bonifications.

**Mon enfant naîtra après la fermeture du mouvement, comment peut-il être pris en compte dans le barème ?**

Vous devez fournir, en parallèle à vos démarches administratives habituelles, le certificat de grossesse à la cellule mobilité (accompagné de la fiche de demande de bonifications).

# Foire aux questions

**Il n'y a pas d'école dans la commune où travaille mon conjoint, comment puis-je bénéficier des points de rapprochement de conjoint ?**

C'est une des communes limitrophes avec école saisie en vœu 1 qui sera alors prise en compte. (justificatifs distancier (mappy - via-michelin - google maps...) + attestation employeur + fiche de demande bonifications).

**Mon conjoint a une RQTH, puis-je bénéficier des points de bonification ?**

Oui, vous devez transmettre les justificatifs accompagnés de la fiche de demande de bonifications.

**En cas d'égalité de barème, comment serons-nous départagés ?**

En cas d'égalité de priorité, de barème et de rang de vœu, les discriminants qui seront utilisés par l'algorithme sont l'AGS puis le nombre d'enfants de moins de 18 ans, puis la date de naissance.

**Comment fonctionne l'algorithme ?**

L'algorithme du mouvement intradépartemental examine ainsi les vœux: vœu précis puis vœu large, priorité, le barème, le rang du vœu, et enfin les discriminants choisis par le département.

# Foire aux questions

**Je suis TDEP et mon affectation annuelle ne me convient pas, puis-je demander à la changer ?**

L'administration vous aura demandé par avance de compléter une fiche d'accompagnement RH concernant votre future affectation annuelle. Cette fiche n'est qu'indicative. Par ailleurs, la composition des postes (entier, recomposé, TR...) des TDEP dépendra de la libération des supports et des nécessités de service. Pour ces raisons, vous ne pourrez pas demander à changer d'affectation.

**Sans le CAPPEI, puis-je postuler sur un poste ASH ?**

Oui, vous pouvez postuler sur un poste ASH, en cas d'obtention d'un poste, vous serez nommé à titre provisoire. Cas particulier : votre affectation évoluera à titre définitif en cas d'obtention du CAPPEI.

**Je sollicite un poste d'enseignant classe maternelle dans une école primaire, vais-je obligatoirement avoir une classe maternelle ?**

L'attribution des classes se fait par le directeur d'école après avoir recueilli l'avis du conseil des maîtres. Obtenir un poste ECMA ne garantit pas d'enseigner en classe maternelle

# Foire aux questions

Je suis TDEP à temps partiel, puis-je choisir mon jour de temps partiel ?

Non, la cellule mobilité ne prend pas en compte la demande. C'est à l'enseignant de s'organiser au sein de son école (ou de ses écoles) en concertation avec l'ensemble de ses collègues.

J'ai obtenu un poste de titulaire remplaçant rattaché dans une école, vais-je être affecté uniquement dans la circonscription de mon école ?

Non, les TR ont vocation à répondre à l'ensemble des besoins de remplacement dans le département. Toutefois, dans la mesure du possible, sera privilégiée la proximité par rapport à l'école de rattachement.